



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 janvier 2025
Français
Original : anglais

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2743 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a décidé de proroger jusqu'au 15 juillet 2025 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) défini dans la résolution [2476 \(2019\)](#) portant création du Bureau. On y trouvera les principaux faits nouveaux survenus depuis le précédent rapport, daté du 15 octobre 2024 ([S/2024/742](#)), et des informations actualisées sur l'exécution du mandat du BINUH.

II. Politique et bonne gouvernance

2. Le processus de transition politique, dont l'objectif est de rétablir les institutions démocratiques d'ici à février 2026, a été marqué par des divergences entre le Conseil présidentiel de transition et l'ancien Premier Ministre Garry Conille et son gouvernement.

3. Au cœur de la discorde, des désaccords sur la conduite de la politique étrangère, la répartition des responsabilités entre les deux branches de l'exécutif et le traitement des allégations de corruption portées contre trois membres du Conseil présidentiel de transition. Le 16 octobre, le Conseil présidentiel de transition a demandé à M. Conille de réfléchir à un remaniement ministériel immédiat afin de renforcer l'efficacité du Gouvernement. Lors d'un débat public tenu à Port-au-Prince le 2 novembre, M. Conille n'a pas nié les tensions avec le Conseil présidentiel de transition, citant les différends concernant la nécessité de publier au Moniteur haïtien (le journal officiel) le texte de l'Accord politique pour une transition pacifique et ordonnée (Accord du 3 avril) et de mettre en place de grands mécanismes de contrôle, tels que le Conseil national de sécurité et l'Organe de contrôle de l'action gouvernementale, ainsi que concernant les allégations de corruption portées contre les trois membres du Conseil présidentiel de transition.

4. Dans ce climat de contentieux, plusieurs partis et groupes politiques et organisations de la société civile d'Haïti, dont certains groupes de parties intéressées (voir [S/2024/508](#)) représentées au Conseil présidentiel de transition, ont demandé aux deux parties le 3 novembre de mettre de côté leurs divergences et de travailler ensemble sur les priorités de la conduite des affaires publiques. Parallèlement, un groupe d'organisations de la société civile a publié une déclaration dans laquelle elles



ont exprimé leur inquiétude quant à la perte de confiance du public vis-à-vis des responsables de la transition et demandé qu'un juge de la Cour de cassation soit désigné pour diriger la transition.

5. Ces désaccords ont conduit le Conseil présidentiel de transition à publier le 11 novembre un décret par lequel il a nommé Alix Didier Fils-Aimé au poste de Premier Ministre en remplacement de M. Conille. Le 12 novembre, M. Conille a salué la nomination de M. Fils-Aimé comme Premier Ministre et souligné qu'il importait de rester unis et solidaires pour que le pays puisse aller de l'avant. M. Fils-Aimé a annoncé le 15 novembre un nouveau gouvernement composé de 18 membres, dont 4 femmes. Si 10 nouvelles personnes ont obtenu un portefeuille ministériel, 8 figuraient déjà dans le Gouvernement précédent. Dans son discours d'investiture, M. Fils-Aimé a souligné l'engagement du nouveau Gouvernement à travailler de concert avec le Conseil présidentiel de transition pour faire face à l'insécurité croissante et faire avancer le processus politique vers les élections.

6. Les allégations de corruption portées contre trois membres du Conseil présidentiel transitoire ont continué à éclipser les progrès du processus politique et à éroder la confiance du public. Le 27 novembre, des représentants des signataires de l'accord du 21 décembre 2022 (Coalition du 21 décembre), de la Commission pour la recherche d'une solution haïtienne à la crise (groupe de Montana) et du Collectif des partis politiques du 30 janvier ont dénoncé ce qu'ils considéraient comme de l'inaction face aux allégations de corruption, appelant de leurs vœux un accord de gouvernance plus inclusif et des consultations approfondies entre les autorités de transition et les groupes de parties intéressées pour remédier à la situation concernant la transition politique.

7. Le 28 novembre, M. Fils-Aimé a rencontré les membres du Comité de pilotage de la Conférence nationale, exprimant son soutien aux consultations en cours avec les grands secteurs de la société haïtienne dans le cadre du processus de révision de la Constitution. Il a réaffirmé que la réforme constitutionnelle serait une étape clé de l'exécution du plan d'étapes devant mener à l'organisation d'élections inclusives et participatives.

8. Selon certaines informations, le 4 décembre, le Premier Ministre a chargé les ministres de son gouvernement de définir les priorités et de mettre en œuvre les mesures relevant des cinq piliers stratégiques de l'Accord du 3 avril : la sécurité publique et nationale, le redressement économique, la conférence nationale et les réformes constitutionnelles, la justice et l'état de droit, et les élections. Le 8 décembre, le Conseil présidentiel de transition et le Premier Ministre ont réfléchi ensemble aux moyens de renforcer la coopération entre les autorités de transition pour mettre en œuvre les priorités. Le même jour, un cadre de renforcement de la cohésion institutionnelle pour une transition réussie a été officiellement adopté. Ce document précise les attributions au sein de l'exécutif et établit les procédures de communication, d'échange d'information et de prise de décision.

9. Le 12 décembre, les membres de la Coalition du 21 décembre – Pitit Desalin, Collectif 30 janvier et Les Engagés pour le développement – ont publié une note commune dans laquelle ils ont rejeté les décisions du Conseil présidentiel de transition, selon eux prises unilatéralement, dont un certain nombre de nominations dans l'administration publique et le service diplomatique jugées partisans. Notant que l'inaction dans l'affaire de corruption présumée portait atteinte à la crédibilité et à la légitimité de la transition actuelle, les signataires ont demandé au Groupe de personnalités éminentes de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) de faciliter de nouvelles consultations en vue d'un nouvel accord de gouvernance. Dans une lettre publiée le même jour, le parti Fanmi Lavalas a exprimé sa profonde inquiétude face à la détérioration continue de la situation en matière de sécurité.

10. Comme suite à une demande du Gouvernement, une mission d'évaluation des besoins électoraux de l'Organisation des Nations Unies s'est rendue à Port-au-Prince en novembre. La mission s'est entretenue avec des interlocuteurs nationaux, y compris de grandes institutions de l'État, telles que le Conseil électoral provisoire et l'Office national d'identification, ainsi que des représentants de la société civile et du secteur privé, et avec des représentants de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, afin d'élaborer des recommandations quant à la poursuite de l'assistance apportée par l'ONU au processus électoral. Les recommandations devaient être soumises au Gouvernement en janvier 2025.

11. Le 4 décembre 2024, le Conseil présidentiel de transition a nommé les deux derniers membres du Conseil électoral provisoire, à savoir des représentants des secteurs des droits humains et des femmes. Cette décision a porté à quatre le nombre de femmes au sein de l'organe électoral, composé de neuf membres au total. Le 5 décembre, le Conseil présidentiel de transition a nommé le Ministre délégué aux affaires électorales et constitutionnelles et le Ministre délégué à la solidarité et aux affaires humanitaires. Du 3 au 5 décembre, le Conseil électoral provisoire, en partenariat avec l'International Foundation for Electoral Systems et avec la participation du BINUH, a organisé une retraite au Cap-Haïtien à laquelle se sont tenues des discussions sur la rédaction d'un décret en vue de l'organisation d'un référendum, l'établissement d'un calendrier à cet égard et l'importance du dialogue avec la société civile et les partis politiques.

12. Le Groupe de personnalités éminentes de la CARICOM a rencontré des groupes de parties prenantes haïtiennes le 16 décembre pour entendre le mécontentement de ces derniers à l'égard des représentants du Conseil présidentiel de transition qu'ils avaient nommés. Les discussions ont porté sur plusieurs questions essentielles, notamment l'inaction concernant les allégations de corruption portées contre trois des sept membres votants du Conseil, les conditions de la nomination du nouveau Premier Ministre, l'absence de progrès sur le front de la sécurité et les récentes nominations, jugées partisans. Ces critiques, associées à la perte de confiance du public dans la transition politique, ont relancé le débat sur la refonte de l'accord de gouvernance transitoire.

13. Haïti continue de rechercher des soutiens de premier choix pour la transition en cours, en particulier pour la sécurité. Dans une lettre adressée au Secrétaire général de l'ONU le 21 octobre, le Président du Conseil présidentiel de transition, Leslie Voltaire, a demandé que la Mission multinationale d'appui à la sécurité soit transformée en une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Le 29 novembre, la Présidente du Conseil de sécurité a fait parvenir au Secrétaire général une lettre (S/2024/868) dans laquelle elle lui a demandé de fournir, dans un délai de 60 à 90 jours, un bilan détaillé de la situation en Haïti et des recommandations stratégiques assorties d'un éventail d'options concernant le rôle que l'ONU pouvait jouer à cet égard. Une mission d'évaluation des Nations Unies, dont le déploiement était prévu à Port-au-Prince du 7 au 11 janvier, devait établir à l'intention du Secrétariat des recommandations sur les prochaines étapes de l'appui que l'ONU peut apporter à Haïti.

14. Dans ce contexte et conformément à sa stratégie de soutien à la transition politique d'Haïti et à la restauration des institutions démocratiques, sous la houlette de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, le BINUH a continué à utiliser ses bons offices pour aider les autorités de l'État, notamment le Conseil présidentiel de transition et le Gouvernement, ainsi que les responsables politiques et les représentants de la société civile, à faire avancer le processus politique et à maintenir le cap de la transition vers des institutions élues. Lors de réunions avec des représentants de l'exécutif, notamment les Premiers Ministres les 4 et 29 novembre, le Président du Conseil présidentiel de transition les 5 et 27 novembre et le Ministre

des affaires étrangères et des cultes le 2 décembre, la Représentante spéciale a souligné qu'il importait de maintenir l'unité nationale et de s'engager collectivement à faire avancer le pays sur la voie de la transition politique et à enrayer la montée de la double crise de la sécurité et de la gouvernance. Le 10 décembre, le Premier Ministre a invité la Représentante spéciale et le corps diplomatique à une réunion au cours de laquelle la Représentante spéciale a plaidé en faveur d'efforts concertés destinés à améliorer la sécurité et à renforcer les capacités des forces de l'ordre.

15. Le 6 décembre, la Représentante spéciale a dirigé une réunion du BINUH et de l'équipe de pays des Nations Unies à laquelle était convié le Premier Ministre pour parler du soutien que peut apporter l'ONU à la mise en œuvre des priorités nationales, notamment la sécurité, la réforme constitutionnelle, les élections, l'état de droit et le relèvement socioéconomique. Dans une déclaration publiée le 16 décembre, le Bureau a souligné que l'ONU continuait d'apporter son soutien, insistant par ailleurs sur le fait que, sans stabilité ni consensus, aucune amélioration durable ne pourrait advenir en Haïti sur le plan politique et en matière de sécurité.

16. Afin de renforcer la participation de la société civile à la transition, en particulier pour les femmes et les jeunes, le BINUH a continué d'encourager le dialogue pour veiller à ce que le processus de révision de la Constitution, étape cruciale de la feuille de route pour la transition, prenne en considération les voix et les priorités de toutes les composantes de la société haïtienne. Le 13 novembre, le BINUH et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont apporté un soutien logistique au lancement de la Conférence nationale. Du 13 au 19 novembre, le Groupe de travail sur la Constitution a rencontré des représentants du secteur privé, des syndicats et des organisations de la société civile afin de recueillir leurs points de vue sur la gouvernance, les réformes économiques, les droits des travailleurs, la cohésion sociale et les valeurs démocratiques. Des consultations se sont également tenues le 27 novembre avec des organisations d'inspiration religieuse, le monde universitaire, des groupes de femmes et des associations d'agriculteurs ruraux.

III. Lutte contre la violence

Programme de lutte contre la violence de proximité

17. Les autorités nationales ont continué de collaborer pour réduire la violence de proximité en Haïti, en agissant dans les domaines du désarmement, de la réintégration et de la promotion de la cohésion sociale. Le 5 novembre, le Premier Ministre de l'époque, M. Conille, a organisé une réunion avec le BINUH et plusieurs représentants du groupe de travail interministériel sur le désarmement, le démantèlement, la réinsertion et la réduction de la violence de proximité afin d'évoquer la mise en route des travaux de la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion et l'application du plan d'action national pour le désarmement, le démantèlement et la réintégration et la réduction de la violence de proximité.

18. Le 7 novembre, le commandant de la Mission multinationale d'appui à la sécurité a participé pour la première fois à la réunion plénière du groupe de travail interministériel. Parmi les 82 participants, qui comptaient parmi eux 24 femmes, figuraient des représentants du Conseil présidentiel de transition, du Gouvernement et du haut commandement de la Police nationale d'Haïti. Les discussions ont notamment porté sur le soutien apporté à la Mission par le groupe de travail interministériel dans le cadre de mesures complémentaires et non militaires visant à démanteler les gangs.

19. Haïti a participé à la quatrième réunion annuelle des États parties à la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu, qui s'est tenue en ligne les 13 et 14 novembre sous les auspices du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et de l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la CARICOM. Haïti a fait le point sur les progrès réalisés par le pays dans la mise en œuvre de la Feuille de route, évoquant le soutien apporté par la communauté internationale à la police nationale et aux autorités douanières en matière de formation, d'assistance consultative, de matériel et d'équipement.

20. Du 11 au 15 novembre, avec le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix, trois membres du groupe de travail interministériel, représentant la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion, le Ministère des affaires sociales et du travail et le BINUH, se sont rendus au Ghana pour participer à une formation sur la gestion des armes et des munitions organisée annuellement par l'ONU. Lors de la formation, qui portait sur le renforcement de la capacité de gestion des armes, les participants ont étudié les problèmes touchant particulièrement Haïti.

21. L'université Quisqueya, avec l'appui du BINUH et du PNUD, a mis en œuvre le projet « Promotion de dialogues sociaux communautaires menés par les femmes et d'initiatives locales de prévention des conflits dans les quartiers vulnérables de Port-au-Prince ». Cette initiative a permis de former 55 participants (52 femmes et 3 hommes) au dialogue, à la médiation et à la gestion des conflits dans les quartiers de Bel-Air et de Carrefour-Feuilles, à Port-au-Prince. En outre, le projet du Fonds de consolidation de la paix intitulé « Vers un engagement des acteurs pour la réduction de la violence communautaire dans les quartiers à risque », mis en œuvre par le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) avec l'appui du BINUH, a permis d'établir une cartographie des acteurs et des initiatives, de mettre en place un système commun de gestion de l'information et d'analyser la dynamique des gangs armés en Haïti.

IV. Sécurité et état de droit

Sécurité

22. Entre septembre et novembre 2024, le BINUH a recensé 1 881 victimes d'homicides volontaires, dont 234 femmes, 33 filles et 40 garçons, contre 1 509 au cours de la même période l'année précédente. Le nombre de victimes d'enlèvements se monte à au moins 447, dont 141 femmes, 11 filles et 18 garçons, contre 835 au cours de la même période un an plus tôt. Parallèlement, on a assisté à une augmentation des meurtres perpétrés par des groupes « d'autodéfense » : au moins 248 membres présumés de gangs ont ainsi été tués de janvier à novembre 2024, dont 108 rien que de septembre à novembre.

23. La période considérée a été marquée par une recrudescence de la violence coordonnée des gangs visant sans discernement la population et les infrastructures critiques, dont l'aéroport et d'autres symboles de l'autorité de l'État dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et dans le département de l'Artibonite. Le 11 novembre, des gangs ont pris pour cible des avions commerciaux, ce qui a poussé la Federal Aviation Administration des États-Unis d'Amérique à décréter une interdiction de survol de l'espace aérien haïtien jusqu'au 12 mars pour tous les avions immatriculés aux États-Unis, et entraîné la fermeture de l'aéroport international Toussaint Louverture. Dans les quartiers de Solino et du Bas-Delmas, les gangs ont étendu leur emprise territoriale en détruisant délibérément des propriétés privées pour empêcher leurs habitants d'y revenir. La capacité des gangs à mener des attaques au long cours durant plusieurs jours a progressivement augmenté, démontrant leur

aptitude à se procurer de plus grandes quantités d'armes et de munitions et à étoffer leurs effectifs par l'enrôlement de mineurs.

24. À la mi-novembre, des gangs ont attaqué simultanément pas moins de 15 sites à Port-au-Prince et se sont livrés à de nombreuses brutalités, proclamant leur volonté de déstabiliser le Conseil présidentiel de transition. Ils ont fait irruption dans des quartiers résidentiels de la classe moyenne, tels que Pernier, Nazon et Vivy Mitchell, et ont cherché à s'attaquer aux dernières zones où les gangs ne sévissaient pas dans les communes de Delmas et de Pétion-Ville. Du 11 au 19 novembre, des membres de gangs ont tiré délibérément sur des hommes et des femmes qui se trouvaient dans la rue ou dans des transports publics et brûlé les corps de certaines de ces victimes en pleine rue. Les gangs s'en sont également pris à des habitations en leur tirant dessus ou en les incendiant, ciblant particulièrement celles appartenant à des policiers ou à des notables de ces quartiers. En réaction, des groupes « d'autodéfense » et des particuliers agissant de leur propre chef ont érigé des barricades pour stopper la progression des gangs et ont poursuivi et lynché des membres présumés de gangs et des individus inconnus dans les quartiers concernés ; de leur côté, des unités de police spécialisées ont mené des opérations visant à repousser les gangs.

25. Au total, ces attaques ont fait au moins 220 morts et 92 blessés et entraîné le déplacement forcé de près de 41 000 personnes. Le 19 novembre, une foule armée de machettes et d'armes à feu s'est livrée à la vindicte populaire en pourchassant et tuant 79 membres présumés de gangs, dont 2 garçons, marquant l'un des épisodes les plus tragiques de cette période, comptant pour 25 % des victimes. Dans la confusion, la foule a également lynché des personnes non affiliées à des gangs, inconnus dans les quartiers concernés mais qui n'ont pas été en mesure de présenter des documents d'identité.

26. Outre les attaques ayant pour objectif l'expansion territoriale, les gangs ont continué de soumettre les habitants des zones qu'ils contrôlaient à des violations des droits humains afin de renforcer leur emprise criminelle sur la population. À Carrefour, Cité-Soleil, Croix-des-Bouquets et Gressier, quatre communes dépourvues de présence de l'État, les gangs ont entretenu un climat de peur et d'intimidation en punissant avec brutalité les individus qui remettaient en cause leurs règles. Au cours de la période considérée, au moins 306 personnes ont été abattues par balles pour avoir volé du bétail ou de l'argent sans « l'autorisation » des gangs, potentiellement coopéré avec la police ou, plus généralement, défié les règles imposées par les gangs. Les policiers et leurs familles qui vivent encore dans ces quartiers ont été notamment la cible de représailles féroces. Dans le quartier de Sarthe, le 11 novembre, au moins 30 proches de policiers ont été tués ou blessés, dont 7 enfants. Dans des quartiers dont ils se sont récemment emparés, notamment Delmas 24, Fort National et Solino, les gangs ont tiré à l'aveugle sur les habitations et les passants afin de consolider leurs gains territoriaux. Dans ces zones, plus de 45 hommes, femmes et enfants ont été grièvement blessés ou tués dans des fusillades ou des incendies provoqués par des membres de gangs. Entre le 6 et le 11 décembre, des massacres perpétrés sous les ordres du chef de gang qui contrôlait la zone ont fait 207 morts à Wharf Jérémie (134 hommes et 73 femmes). La plupart des victimes étaient des personnes âgées, accusées de pratiquer le vaudou et d'avoir rendu malade l'enfant du chef de gang, tandis que d'autres étaient des proches qui avaient tenté de s'enfuir ou étaient soupçonnés d'avoir fait passer des informations aux médias.

27. Dans l'Artibonite, grâce à l'intensification des opérations menées par la police et la Mission qui a suivi l'attaque brutale à laquelle des gangs se sont livrés contre la ville de Pont Sondé le 3 octobre, les attaques de gangs ont temporairement diminué, même si elles se sont poursuivies sporadiquement contre des localités rurales isolées de L'Estère et de Petite-Rivière-de-l'Artibonite. Toutefois, les attaques violentes ont repris au début du mois de décembre, les gangs s'en prenant principalement aux

représentants de l'autorité judiciaire et aux membres des groupes « d'autodéfense ». Cette recrudescence de la violence des gangs a enclenché une série de représailles toujours plus fortes de part et d'autre, dont un épisode particulièrement violent qui s'est déroulé du 9 au 11 décembre. Au cours de cette période, les groupes d'autodéfense de deux localités de Petite-Rivière-de-l'Artibonite ont tué au moins 44 personnes, dont 35 auraient été des proches de membres de gangs et les autres des membres actifs de gangs. En réaction, des membres de gangs ont lancé une attaque brutale lors de laquelle au moins 70 personnes ont été tuées chez elles à Petite-Rivière-de-l'Artibonite. La violence des gangs est également restée présente le long des routes principales du département de l'Artibonite, où les passagers et les conducteurs de véhicules privés ou de transport public se sont fait rançonner à des points de contrôle illégaux établis par les gangs. Les personnes refusant de s'arrêter ont été systématiquement tuées.

28. Au 31 décembre, l'effectif de la Mission s'élevait à environ 430 personnes. Les moyens logistiques, le matériel roulant et le matériel supplémentaire fournis par des sources bilatérales à la Mission ont permis à celle-ci de déployer une équipe mobile dans le département de l'Artibonite, venant en complément de ses deux bases opérationnelles avancées situées sur le site de l'Académie nationale de police, à Tabarre (département de l'Ouest) et de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti, à Bas-Delmas.

29. L'escalade de la violence des gangs a entravé les efforts de coordination, le haut commandement de la police et la Mission ayant donné la priorité aux opérations d'intervention d'urgence. Néanmoins, le groupe de travail technique du programme conjoint d'aide à la professionnalisation de la police nationale pour la période 2022-2026 (appelé « Basket Fund » ou « panier de financement commun ») a tenu une réunion ad hoc le 4 décembre pour évaluer les progrès et définir les priorités urgentes.

Activités de police

30. Par leur ampleur, leur durée et leur fréquence, les attaques synchronisées menées par les gangs contre la police nationale, y compris ses locaux et son personnel et leurs familles, ont fortement ébranlé la police nationale et le système pénitentiaire. Ainsi, l'absentéisme a augmenté, les activités de recrutement et de formation ont été reportées, et le renforcement des capacités a ralenti.

31. L'intensification de la violence des gangs depuis la fin du mois de février a nécessité l'intervention répétée de plusieurs unités spécialisées de la police nationale. Malgré l'aide de la communauté internationale, ces unités restent en sous-effectif, sous-financées, mal équipées et mal formées. Bien qu'elle demeure en première ligne des opérations antigangs, la police nationale peine à lutter efficacement contre la multiplication des gangs, dont certains sont organisés sur le modèle de forces paramilitaires et opèrent avec la même puissance de feu.

32. Malgré ces faiblesses, la police nationale, avec l'appui de la Mission et parfois des Forces armées d'Haïti, continue de mener sans fléchir des opérations de sécurité à grande échelle. À la suite d'une session extraordinaire du Conseil supérieur de la police nationale tenue le 20 novembre, les patrouilles et les points de contrôle ont été renforcés, ce qui a permis aux livraisons de carburant de reprendre dans la capitale, après une interruption de 10 jours. Dans le département de l'Artibonite, après deux ans d'absence, la police nationale a repris le contrôle du sous-commissariat de Liancourt le 26 novembre.

33. Lorsque le système judiciaire est dysfonctionnel ou inexistant, les conséquences de la violence peuvent être source de préoccupation, aussi l'opinion publique surveille-t-elle de plus en plus près les usages excessifs de la force et les violations des droits humains auxquels pourrait se livrer la police. Le BINUH a continué

d'apporter son assistance à l'Inspection générale en la conseillant sur des garde-fous réglementaires, des politiques et procédures internes, des mesures de vérification des antécédents et des méthodes d'enquête qui soient conformes à la législation et aux normes internationales en matière de droits humains.

34. Au 31 décembre, l'effectif de la police d'Haïti comptait 12 852 agents, dont 1 566 femmes, soit une diminution de 32 agents, tous des hommes, depuis le 1^{er} septembre. Cette diminution s'explique principalement par des abandons de poste, des décès et des licenciements disciplinaires. Sur les 412 locaux de la police du pays, 75 ne sont pas opérationnels, dont 55 dans le département de l'Ouest, 4 dans le département de l'Artibonite et le reste dans les huit autres départements. En décembre, la réhabilitation de deux locaux de police à Jacmel (département du Sud-Est) et à Thomassin (département de l'Ouest) a été achevée grâce au « Basket Fund ». Sur une flotte de 94 véhicules blindés, une trentaine reste en panne.

35. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a organisé au Cap-Haïtien (département du Nord) un programme de formation spécialisée suivi par 24 garde-côtes haïtiens le 7 octobre et le 8 novembre. La formation a permis de dresser une carte des menaces maritimes et ainsi de cerner les nouvelles tendances criminelles afin de pouvoir déterminer au mieux les réponses stratégiques à apporter. Du 21 octobre au 15 novembre, l'ONUDC a également organisé au Cap-Haïtien une formation spécialisée d'un mois à l'intention d'une nouvelle unité de surveillance des frontières. Composée d'agents des douanes et de la police, l'unité a reçu le 6 décembre trois scanners portatifs. La police des frontières a quant à elle reçu 19 motos et 12 véhicules destinés à améliorer l'efficacité des patrouilles et des opérations sur terrains difficiles.

36. Les Forces armées d'Haïti ont continué à prendre une part toujours plus grande dans les efforts menés par la police nationale pour rétablir la sécurité à Port-au-Prince. Le 18 novembre, pour accueillir les 1 500 nouveaux soldats en attente de formation, le Gouvernement a inauguré une nouvelle base militaire à Tabarre. À la suite de cela, 25 soldats haïtiens ont suivi un programme de formation externe au combat rapproché, qui s'est tenu sur deux semaines en novembre avec le soutien d'un partenaire bilatéral.

Services pénitentiaires

37. L'administration pénitentiaire a de plus en plus de difficultés à accéder aux 15 prisons opérationnelles d'Haïti (sur un total de 18) pour livrer de la nourriture et des fournitures à la population carcérale, du fait de l'insécurité accrue le long des routes principales. De septembre à novembre, 26 détenus sont décédés, principalement de maladies liées à la malnutrition, soit 60 % de moins qu'au cours des trois mois précédents (61 décès enregistrés). Les mesures de sécurité dans les prisons ont également été renforcées, en particulier dans les deux établissements du département de l'Ouest. Aucune tentative d'évasion n'a eu lieu au cours de la période considérée malgré l'intensification de la violence des gangs et l'attrition du personnel pénitentiaire, le nombre d'agents étant passé de 1 549 agents en décembre 2023 à 1 269 en novembre 2024, en raison de divers facteurs, notamment l'émigration et les réaffectations.

38. Fin novembre, une organisation haïtienne de défense des droits humains a dénoncé les conditions de détention désastreuses des prisons haïtiennes, en attirant l'attention sur l'état de santé déplorable de 18 hommes atteints de malnutrition sévère et de maladies de peau qui, en raison de leur état, avaient été libérés de la prison des Cayes (département du Nord). Bien que l'ONU ait demandé à des prestataires de services d'intervenir pour assurer un soutien médical et nutritionnel, le manque de

moyens matériels n'a pas permis d'apporter l'aide nécessaire en temps voulu, entraînant la mort de deux détenus.

39. Au 2 janvier, 7 496 personnes, dont 6 211 placées en détention provisoire (83,5 %) et 1 285 condamnées, étaient incarcérées dans les prisons haïtiennes, ce qui représentait un taux d'occupation de 303 %, soit environ 0,33 mètre carré par détenu. Parmi elles se trouvaient 418 femmes, 229 garçons et 15 filles.

Justice

40. Les institutions judiciaires pâtissent fortement de la violence des gangs, en raison de l'insécurité généralisée et des attaques délibérées visant à rendre les locaux et les infrastructures inopérants. Les deux plus grandes juridictions du pays, les tribunaux de première instance de Port-au-Prince et de la Croix-des-Bouquets, ont été relocalisées mais travaillent dans des conditions précaires. Lors de la rentrée judiciaire 2024-2025, le 7 octobre, le Président de la Cour de cassation a plaidé en faveur de meilleures conditions de travail pour l'ensemble des acteurs judiciaires et demandé aux magistrats de rendre une justice équitable et impartiale. Le 3 octobre, cinq membres de la cinquième judicature du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, composée de représentants de tous les niveaux de juridiction et du ministère public, ainsi que du secteur de la société civile, ont été installés dans leurs fonctions. Un sixième membre, devant représenter la Fédération des barreaux d'Haïti, n'a pas encore été nommé. Aucune femme n'a été nommée au nouveau Conseil.

41. Pour lutter contre l'insécurité et la culture de la violence, le parquet de Port-au-Prince a publié le 31 octobre une note annonçant l'interdiction de partager ou de publier de vidéos montrant des actes de violence, des crimes ou toute autre activité illégale sur les différents médias sociaux et plateformes de communication. Dans son communiqué, le parquet précise que le non-respect de cette instruction entraînera des poursuites pénales.

42. Comme suite à la recommandation formulée le 2 décembre par l'Unité de lutte contre la corruption tendant à engager des poursuites contre trois membres du Conseil présidentiel de transition (Smith Augustin, Louis Gérald Gilles et Emmanuel Vertilaire) pour abus de fonction, versement de pot-de-vin et corruption, le juge d'instruction du tribunal de première instance de Port-au-Prince a convoqué les personnes visées. Aucun des trois n'a répondu à la convocation.

43. Le 11 novembre, le BINUH s'est entretenu avec l'ancien Ministre de la justice au sujet du renforcement du secteur de la justice, y compris la refonte d'un mécanisme de coordination nationale, de la nécessité de réaliser une étude d'impact des réformes pénales en cours et du maintien du système de quotas mis en place en 2022 afin d'accélérer la procédure d'examen des affaires et d'évaluer le travail du ministère public dans l'intention de réduire les peines de détention provisoire ou prolongements de ces peines à caractère arbitraire (voir [S/2023/768](#)). Il a souligné qu'il importait de relancer la « table sectorielle Justice et état de droit », un important mécanisme de coordination dont l'objectif était d'assurer la cohérence entre les programmes d'appui à la justice mis en œuvre par divers partenaires, mais qui n'a pas pu fonctionner principalement en raison de la détérioration de la situation en matière de sécurité. L'ancien Ministre a accueilli favorablement ces suggestions et fait part de son intention de créer un système d'assistance juridique pour aider le ministère public et les juges à traiter le grand nombre d'affaires.

44. Depuis le 16 décembre, le BINUH, en coordination avec le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires et le Ministère de la justice, fournit un appui technique à la Commission de mise en œuvre de la réforme pénale, créée par décret en juillet. Cet appui consiste en une évaluation des effets de la réforme instaurée par les nouveaux Code pénal et Code d'instruction criminelle, la

détermination des besoins découlant de l'établissement de nouvelles fonctions, procédures et structures, et l'estimation des ressources budgétaires et autres qui seraient nécessaires à la mise en œuvre des Codes. Le PNUD apporte un soutien logistique et assure le versement des traitements pendant six mois afin de veiller au bon fonctionnement de la Commission.

V. Droits humains

Incidences des violences sur les droits humains

45. Comme il est rapporté plus haut, les violations des droits humains dues à des gangs criminels sont restées alarmantes dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et dans le département de l'Artibonite. Du 1^{er} janvier au 11 décembre 2024, l'ONU a recensé 5 150 victimes de meurtres et plus de 2 139 victimes de blessures lors de ces épisodes de violence. Cela représente une augmentation de 17 % du nombre de morts et de blessés par rapport à 2023. En outre, les groupes « d'autodéfense » et les particuliers agissant de leur propre chef se livrent de plus en plus souvent à des brutalités, et des unités de police spécialisées et des individus masqués portant des uniformes de police auraient été impliqués dans de graves violations des droits humains et atteintes à ces droits. Parmi les violences constatées, citons les assassinats ciblés ou commis au hasard, les lynchages, les enlèvements, les viols et autres formes de violence et d'exploitation sexuelles ainsi que les cas de traite, de recrutement et d'utilisation d'enfants par des gangs, de déplacement forcé et de saccage et de destruction intentionnelle de biens publics et privés.

46. Les journalistes ont continué de faire l'objet de menaces et d'agressions. En octobre, les gangs ont ouvertement menacé de mort au moins quatre journalistes pour avoir dénoncé publiquement leurs activités criminelles. Le 20 novembre, le Conseil national des télécommunications a ordonné la suspension de l'émission de radio Boukante Lapawòl au motif qu'elle avait servi de tribune aux chefs de gangs pour diffuser des messages de haine et de violence en leur accordant plusieurs interviews. Les producteurs de l'émission ont contesté ces accusations, dénonçant une atteinte à la liberté de la presse.

47. L'intensification de la violence a également entraîné une augmentation des comportements de meute où des membres présumés de gangs, mais aussi des personnes non affiliées à des gangs, ont été tués ou lynchés ; ainsi, pas moins de 176 personnes ont été tuées dans ces circonstances au cours de la période considérée. Le meurtre de personnes, y compris d'enfants, soupçonnées d'avoir commis des délits mineurs, tels que des vols de bétail, est particulièrement préoccupant. D'autres, accusées de pratiquer la sorcellerie, ont été lapidées ou poignardées à mort par la foule. La plupart des victimes (67 %) ont été recensées dans le département de l'Ouest, suivi du département de l'Artibonite (30 %).

48. Le nombre de victimes résultant d'opérations antigangs menées par les forces de l'ordre est resté alarmant : au moins 603 personnes ont été tuées ou blessées. S'il semble que certaines victimes appartenaient à des gangs (57 %), d'autres ont été tuées alors qu'elles n'étaient pas impliquées dans des actes de violence (43 %). Ces dernières ont souvent été victimes de tirs croisés alors qu'elles se trouvaient dans la rue ou chez elles. Selon les informations recueillies, il se peut que soient en cause l'usage disproportionné de la force létale et l'absence de mesures préventives destinées à protéger la population lors des opérations de police.

49. Outre les personnes tuées ou blessées au cours des opérations de police, certains éléments de la police ont continué à se livrer à des exécutions sommaires de membres présumés de gangs qui, au moment des faits, n'étaient ni armés ni impliqués dans des

actes de violence, ainsi que de personnes, dont des vendeurs de rue, qui n'étaient pas en mesure de présenter une pièce d'identité ou de justifier de façon satisfaisante leur présence sur place. Entre le 1^{er} octobre et le 11 décembre, au moins 55 personnes, dont un mineur de 17 ans, ont été tuées dans ces circonstances. Des meurtres perpétrés par des individus masqués, en tenue de police mais conduisant des véhicules banalisés ont également été recensés. Ainsi, le 11 novembre, deux blessés par balle auraient été extraits de force d'une ambulance de Médecins sans frontières et exécutés par des policiers. Le 18 novembre, un membre du parti Secteur démocratique et populaire a été abattu par des hommes masqués dans le quartier de Delmas 44 (commune de Delmas). Les autorités n'ont pour l'heure ni identifié les auteurs du crime ni déterminé son mobile, mais la victime aurait participé à des négociations entre des chefs de gangs et des personnalités politiques visant à réduire la violence en échange d'une compensation financière.

50. Les attaques de gangs, les opérations antigangs menées par la police et les actes de violence commis par des groupes « d'autodéfense » ont aussi touché les enfants : au moins 52 morts (29 garçons et 23 filles) et 22 blessés. Les prestataires de services n'ont cessé de dénoncer les autres effets à long terme de l'exposition prolongée des enfants à des niveaux élevés de violence, notamment un faible niveau de bien-être psychosocial et une aggravation de la pauvreté et de la malnutrition. Le recrutement et l'utilisation d'enfants par des gangs restent une source majeure d'atteintes aux droits humains et de traite des êtres humains, et continuent d'entraîner d'autres violations interdépendantes, notamment des meurtres, des atteintes à l'intégrité physique, des viols et des actes d'exploitation sexuelle. L'UNICEF estime que le recrutement d'enfants par les gangs a augmenté de 70 % en un an.

Impunité

51. Aucune avancée judiciaire notable n'est à signaler concernant les événements de Grande Ravine (2017) et de Bel-Air (2019), l'affaire du meurtre de Monferrier Dorval (2020) et l'assassinat du Président Jovenel Moïse (2021). Pour ce qui est du massacre de La Saline (2018), deux inculpés ont fait appel de la décision du juge d'instruction Jean Wilner Morin qui, au terme de son enquête en juillet 2024, a mis en accusation 30 personnes, dont des acteurs politiques et des chefs de gangs. Alors que Jimmy Chérizier, l'une des personnes inculpées dans cette affaire, reste l'un des criminels les plus recherchés d'Haïti, un huissier a réussi à lui remettre physiquement l'acte d'accusation émis contre lui.

52. Au cours de la période considérée, la commission créée par le Ministère de la justice et de la sécurité publique en juillet 2024 pour traiter à titre prioritaire toutes les affaires de violence sexuelle en cours a statué sur 18 affaires d'atteintes sexuelles (16 cas de viol et 2 cas d'atteintes sexuelles sur mineur), dont 12 ont donné lieu à des condamnations.

Contrôle de la police

53. Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre, l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti a ouvert 32 enquêtes concernant 40 policiers, dont 4 portaient sur des cas de violations présumées des droits humains. La capacité opérationnelle de l'Inspection générale reste faible en raison du manque de ressources et des effets durables d'une attaque de gangs contre ses locaux en mai 2024. Au cours de la même période, 9 enquêtes ont été menées à bien, 25 mesures administratives ont été prises et 1 enquête a abouti à des poursuites pénales. Il est à noter que depuis le début de la procédure de vérification des antécédents, en juin 2023, aucun policier n'a fait l'objet d'une enquête approfondie de l'Inspection générale. Le faible niveau d'activité de cet organe de contrôle contraste avec le nombre croissant de crimes et de violations des droits humains dans lesquels des policiers seraient impliqués.

54. Le 30 octobre, un policier de l'Unité de sécurité de la Direction générale de la police nationale d'Haïti a été arrêté à Pétion-Ville pour son implication présumée dans le gang Krache Dife. Au moment de son arrestation, le suspect transportait 2 695 cartouches dans un véhicule. Le responsable du poste de police de Tabarre, arrêté et placé en détention en septembre avec trois autres personnes, soupçonné de s'être livré quelques jours plus tôt à une exécution extrajudiciaire, a été remis en liberté provisoire le 27 novembre par manque de preuves concluantes et pour raisons de santé. Ce haut fonctionnaire de police était visé dans au moins huit autres affaires dont l'Inspection générale était saisie depuis 13 ans, y compris un autre cas d'exécution sommaire.

Appui à la Mission multinationale d'appui à la sécurité en matière de respect des droits humains

55. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a continué d'aider la Mission à élaborer et à mettre en place un mécanisme destiné à assurer le respect des droits humains. En octobre, la Mission a reçu des conseils techniques visant à définir les règles de base de sa commission d'enquête. Celle-ci est mise en place conformément à la directive de la Mission par laquelle un mécanisme d'enquête et d'application du principe de responsabilité est établi pour traiter tout fait de violation des droits humains, y compris les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, par le personnel de la Mission. La Commission d'enquête énonce la procédure à suivre pour établir les faits en cas de faute grave commise par le personnel de la Mission et définit les délais ainsi que les attributions des acteurs du processus d'enquête.

VI. Les femmes et la paix et la sécurité

56. En septembre, le BINUH a mis en place des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information concernant les violences sexuelles liées aux conflits. Entre août et octobre, 102 faits concernant 123 personnes survivantes de violences sexuelles (dont 49 mineurs) commises par des individus armés ont été recensés dans le cadre des arrangements. Toutes les personnes survivantes étaient des femmes, à l'exception d'un mineur. Le viol était l'atteinte la plus fréquente (55 %), suivi du viol collectif (21 %). Une survivante, enlevée à l'âge de 17 ans, a été maintenue en captivité par un gang en tant qu'esclave sexuelle pendant plus de deux ans, la soumettant de façon répétée à des viols collectifs.

57. Le 29 octobre, le BINUH a facilité la participation de représentants des ministères d'exécution et d'un sous-groupe de travail sur la protection et la violence sexuelle et fondée sur le genre à un webinaire organisé par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, l'Office des Nations Unies à Genève et le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le webinaire, qui portait sur l'intégration du contrôle des armes et du désarmement dans la prévention des violences sexuelles et fondées sur le genre, a permis de contribuer à la réalisation d'une étude conjointe à laquelle ont participé Haïti et la République démocratique du Congo. Les participants ont fait part de leurs préoccupations vis-à-vis de l'obsolescence de l'arsenal législatif et du manque de clarté s'agissant de l'élimination des armes saisies. Le BINUH s'est engagé à accompagner les efforts visant à amener Haïti à respecter les cadres régionaux de contrôle des armes à feu et des munitions afin de prévenir les violences sexuelles et fondées sur le genre.

58. Le BINUH et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont continué d'aider la police nationale à renforcer ses capacités d'enquête et d'intervention pour les

crimes de violence sexuelle. En décembre, une stratégie de communication nationale, élaborée conjointement par la police nationale, le HCDH et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), a été validée, avec pour objectif de sensibiliser le public aux mécanismes de signalement et de favoriser la confiance entre la police et les populations. En outre, un manuel de référence abrégé a été élaboré à l'intention des policiers et des magistrats pour les accompagner dans les enquêtes et les poursuites concernant des crimes de violence sexuelle.

59. Le 25 novembre, le Ministère à la condition féminine et aux droits de la femme, en collaboration avec la Représentante spéciale du Secrétaire général, a lancé la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre ». L'ONU a mené à cet égard plusieurs activités, comme la distribution de kits dignité, des campagnes de sensibilisation dans les sites de personnes déplacées et la formation aux dispositifs d'intervention à l'intention des groupes de la société civile.

VII. Chômage, jeunesse et groupes vulnérables

Situation socioéconomique

60. L'économie haïtienne demeure en grande difficulté. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes estime que le produit intérieur brut (PIB) s'est contracté de 4 % pendant l'exercice 2024, qui se termine en septembre. La crise met également en lumière qu'il est urgent de remédier aux inégalités territoriales, caractérisées par une concentration des services de base et des principales infrastructures économiques et commerciales à Port-au-Prince au détriment des zones rurales, historiquement négligées. Par conséquent, il est probable que la fermeture de l'aéroport de Port-au-Prince à compter du 11 novembre et la réduction du trafic dans le principal port du pays auront des répercussions dans tout le pays. Les principaux prestataires de services maritimes ont par exemple cessé de fonctionner pendant deux semaines, ce qui a entraîné des retards dans la distribution de médicaments, de fournitures médicales et de nourriture sur l'ensemble du territoire, jusqu'à la reprise des opérations le 20 novembre.

61. Sur le plan macroéconomique, dans le cadre du programme de référence du Fonds monétaire international (FMI), le Conseil d'administration du FMI a tenu le 20 novembre des consultations sur Haïti au titre de l'article IV des statuts du Fonds, et il est prévu qu'une évaluation diagnostique de la gouvernance soit publiée courant janvier 2025. Le Gouvernement envisage de consacrer plus de ressources à la lutte contre la violence des gangs dans le budget révisé de 2024-2025 et d'y intégrer les conclusions de la phase 1 de l'évaluation rapide de l'impact de la crise et le plan d'investissement qui y est associé, d'un montant de 1,34 milliard de dollars réparti entre les infrastructures, la protection sociale et les services essentiels, l'état de droit, le relèvement économique et la gouvernance.

62. L'ONU intensifie ses interventions dans le domaine du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, notamment grâce à une nouvelle aide du Fonds pour la consolidation de la paix, dans l'Artibonite, dont l'économie agricole est au bord de l'effondrement. Au niveau national, le soutien fourni par le Programme alimentaire mondial (PAM) aux programmes d'alimentation scolaire, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, a permis d'injecter environ 11,3 millions de dollars dans l'économie par l'intermédiaire de 20 000 agriculteurs répartis entre 170 associations d'agriculteurs et fournisseurs locaux.

63. Les difficultés existantes sont appelées à s'exacerber à mesure qu'augmente le nombre de personnes déplacées. Environ 75 % des personnes déplacées se trouvent

dans des familles d'accueil vivant dans d'autres départements. La péninsule du Sud abrite à elle seule la moitié des personnes déplacées. Les résultats préliminaires d'une enquête menée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) révèlent que la présence de ces déplacés a une incidence négative sur 68 % des populations d'accueil. En outre, plus de 177 000 Haïtiens ont été expulsés vers Haïti depuis le début de l'année, principalement depuis la République dominicaine (97 %), suivie des Îles Turques et Caïques (1 %), des États-Unis (0,82 %) et des Bahamas (0,63 %). À la suite de l'annonce faite par la République dominicaine d'expulser 10 000 Haïtiens par semaine, le taux d'expulsion a effectivement doublé, pour atteindre une moyenne d'environ 800 personnes par jour. Depuis, l'OIM et ses partenaires ont apporté leur aide à plus de 7 200 personnes expulsées parmi les plus vulnérables. Cette situation a incité le Gouvernement à solliciter de l'aide en vue de réaliser une deuxième phase de l'évaluation rapide de l'impact de la crise, qui porterait sur la réintégration socioéconomique des personnes déplacées ou expulsées.

Protection sociale et sécurité alimentaire

64. Selon les estimations du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire communiquées en octobre, le niveau de sécurité alimentaire reste préoccupant, dans la mesure où près de la moitié de la population souffre de la faim. En ce qui concerne la protection sociale, en novembre, les transferts en espèces mensuels non assortis de conditions du PAM avaient bénéficié à plus de 137 000 personnes, et 76 925 ménages avaient été ajoutés au système d'information du Ministère des affaires sociales et du travail, portant sa diffusion à 713 685 ménages, soit environ 29 % de la population. Les marchés alimentaires ont montré une certaine résilience, le coût moyen d'un panier alimentaire ayant augmenté de 2 % en octobre, avec toutefois quelques variations régionales.

65. Pour maintenir l'accès aux services de nutrition à destination des enfants et des femmes, dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, l'UNICEF contribue à renforcer la capacité des institutions de santé encore fonctionnelles et déploie des dispensaires mobiles qui ont traité 12 978 enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë (6 750 filles et 6 228 garçons). Cependant, deux départements ont signalé une augmentation des cas suspects de choléra, l'Artibonite étant le plus touché, avec 147 cas suspects et 22 décès dans la seule ville de Dessalines, la majorité d'entre eux étant des enfants de moins de 5 ans. L'ONU fournit aux centres de traitement du choléra des fournitures et du personnel ; elle a mis des trousseaux d'hygiène et de traitement du choléra à la disposition de 470 ménages et a décontaminé une centaine de maisons, ainsi que 43 latrines et 44 cuisines.

VIII. Services sociaux de base et résilience des ménages

Besoins humanitaires et accès aux services de base

66. La situation humanitaire s'est encore détériorée, du fait des flambées de violence qui ont touché plusieurs régions du pays. De nouveaux déplacements de personnes fuyant la violence ont été signalés en quantités importantes depuis que l'OIM a établi en septembre que le nombre de personnes déplacées avait atteint près de 703 000.

67. Le 10 octobre, des attaques perpétrées sur la commune de l'Arcahaie (département de l'Ouest) ont entraîné le déplacement de 21 770 personnes. Le 17 octobre, 12 619 personnes ont été déplacées par la violence armée dans les municipalités de Port-au-Prince, Delmas et Tabarre. À la suite des violences armées qui ont éclaté le 11 novembre dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, 40 965 personnes ont été déplacées, dont au moins 21 000 enfants. L'attaque à laquelle se

sont livrés des gangs à Cité-Soleil les 7 et 8 décembre a fait environ 5 000 déplacés. Dans l'Artibonite, de nouvelles violences perpétrées les 10 et 11 décembre ont encore entraîné le déplacement de 10 600 personnes. L'action du Groupe de la coordination et de la gestion des camps a pour l'heure permis de venir en aide à 40 000 personnes dans les camps de déplacés.

68. Pour les femmes et les jeunes filles, en particulier celles qui sont contraintes de fuir leur domicile, les risques s'amplifient, notamment du fait d'un accès limité aux soins de santé et aux services de prise en charge de la violence fondée sur le genre, ainsi que d'une vulnérabilité accrue face à l'exploitation et aux mécanismes d'adaptation nuisibles tels que les rapports sexuels monnayés. L'équipe du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) chargée du domaine de responsabilité Violence fondée sur le genre a signalé 5 400 cas entre janvier et octobre, dont 72 % concernaient des violences sexuelles. Il convient de noter que les données communiquées ne représentent pas l'étendue réelle du phénomène, car ces chiffres dépendent de la volonté des personnes survivantes de faire des signalements. Malgré des ressources limitées, le FNUAP et ONU-Femmes ont permis aux personnes survivantes de violences fondées sur le genre d'avoir accès à un soutien psychosocial, à des soins médicaux, à une aide matérielle, à une assistance pécuniaire et à un hébergement temporaire en lieu sûr.

69. La recrudescence de la violence dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et dans l'Artibonite continue de se répercuter sur les ménages urbains pauvres, qui dépendent des marchés pour leur alimentation et rencontrent des difficultés d'accès à la nourriture en raison de l'augmentation de l'insécurité, de la hausse des prix des produits alimentaires de première nécessité par rapport à la moyenne des cinq dernières années et de la baisse des revenus. La distribution d'aide alimentaire se poursuit dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et dans d'autres départements du pays, y compris à destination des personnes expulsées de République dominicaine. Le 17 novembre, le PAM a distribué des repas chauds à plus de 38 000 personnes déplacées dans 26 sites à Port-au-Prince et dans l'Arcahaie, tandis que l'OIM a fourni de la nourriture à la frontière à 1 200 migrants expulsés de République dominicaine.

70. La violence et d'autres perturbations des opérations humanitaires continuent d'entraver les efforts d'assistance en cours. À la suite des attaques menées contre son personnel et son matériel, Médecins sans frontières a suspendu ses activités dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince le 21 novembre. Ayant obtenu des garanties des autorités haïtiennes, l'organisation a repris certaines de ses opérations le 11 décembre, notamment dans quatre hôpitaux assurant des services médicaux essentiels.

71. Le 1^{er} octobre était le jour de la rentrée scolaire 2024-2025 en Haïti. Si de nombreuses écoles ont ouvert leurs portes, il a été signalé qu'environ 900 établissements scolaires sur près de 20 000 sont restés fermés ou à l'arrêt en raison d'attaques armées ou de craintes de violences, ou parce qu'ils avaient été réaménagés en abris pour familles déplacées. En juin 2024, il y avait 20 % d'établissements fermés en plus qu'à la même période l'année précédente, selon l'UNICEF.

72. Interrompus avec la fermeture de l'aéroport de Port-au-Prince le 11 novembre, les vols du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, qui permettent les déplacements du personnel humanitaire, ont repris le 20 novembre. Le transport maritime a également repris le 20 novembre, de la nourriture et des fournitures médicales ayant pu être acheminées vers le sud du pays pour plus de 200 organisations humanitaires.

IX. Situation opérationnelle

73. Du fait des attaques perpétrées par des gangs le 11 novembre, qui ont entraîné la fermeture de l'aéroport international de Port-au-Prince et la décision de la Federal Aviation Administration d'interdire les vols entre les États-Unis et Haïti, ainsi que des attaques qui ont ensuite été menées dans la nuit du 18 novembre contre les quartiers résidentiels de Pétion-Ville et de Juvenat, les opérations des Nations Unies dans la capitale ont été gravement entravées. Le 19 novembre, le BINUH a autorisé l'évacuation du personnel des programmes dont l'importance est de niveau 2 de la capitale et la réinstallation du personnel des programmes dont l'importance relève des niveaux 1 et 2 dans les régions extérieures à Port-au-Prince. La responsable désignée, en consultation avec l'équipe de coordination du dispositif de sécurité, a décidé de maintenir 123 personnes dans la capitale en tenant compte des évaluations de la capacité d'extraction par voie aérienne et terrestre. Sous ce plafond, le BINUH maintient une équipe restreinte de 17 personnes, dirigée par la Représentante spéciale, ce qui permet aux membres du personnel national et international du BINUH de travailler de chez eux la plupart du temps.

74. La violence incessante des gangs entraîne la fermeture progressive d'un nombre croissant de services dont la Mission dépend. Le principal câble reliant Haïti à Internet a été coupé à plusieurs reprises par des gangs armés au cours des trois derniers mois, ce qui a fortement compromis la connectivité mobile et Wi-Fi pendant des périodes qui ont duré jusqu'à trois jours. Le 18 décembre, l'une des deux dernières unités médicales de niveau II utilisées par la Mission dans la capitale a été saccagée et incendiée, ce qui a entraîné sa fermeture pour une durée indéterminée, tandis que l'autre est restée prise en étau entre des barrages routiers de groupes « d'autodéfense », l'équipe restreinte du BINUH ne pouvant ainsi compter que sur un seul médecin international assurant les soins en alternance avec une infirmière relevant de l'équipe restreinte dans une infirmerie de niveau I. Les vols vers Haïti n'étant pas couverts par les assurances, le contrat d'évacuation sanitaire en vigueur pour Port-au-Prince expire à la fin du mois de janvier 2025 sans possibilité de renouvellement. Sur une note plus positive, le BINUH a fait un investissement jugé prudent en se dotant d'installations d'énergie solaire capables de fournir à l'équipe restreinte des solutions de secours pour la connexion à Internet, ainsi que d'un réservoir de carburant pouvant stocker une quantité de diesel représentant jusqu'à trois mois d'utilisation de sa flotte de véhicules blindés. L'approvisionnement en nourriture et en eau potable reste problématique, l'équipe restreinte étant tenue de disposer en permanence d'une réserve de trois semaines dans les résidences.

X. Exploitation et atteintes sexuelles

75. Au cours de la période considérée, le BINUH n'a enregistré aucune allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, ni aucune demande de reconnaissance de paternité ou de pension alimentaire, concernant des membres de son personnel ou d'une mission précédente.

XII. Observations

76. Je suis consterné par la brutalité et l'ampleur des violences auxquelles se livrent les bandes armées contre les populations locales. Rien qu'en 2024, au moins 5 000 personnes sont mortes en Haïti à cause de la violence des gangs. Je condamne avec la plus grande fermeté les massacres commis par des gangs dans le quartier de Wharf Jérémie à Cité-Soleil et à Petite-Rivière-de-l'Artibonite.

77. De telles atrocités ne font qu'ajouter aux souffrances et aux traumatismes du pays. La crise humanitaire que connaît Haïti a atteint des niveaux critiques, exacerbant les vulnérabilités des femmes et des enfants. Les informations faisant état de violences sexuelles, notamment des cas de viol collectif et de recrutement d'enfants par les gangs, mettent en évidence le fait qu'il est urgent de renforcer la protection, l'obligation de rendre des comptes et l'accompagnement des survivants.

78. Avec l'appui de la communauté internationale, les autorités nationales doivent agir pour lutter contre l'impunité généralisée face aux atrocités commises par les gangs. Parallèlement, les autorités haïtiennes doivent mettre en place des mesures plus strictes pour prévenir l'usage arbitraire, excessif ou discriminatoire de la force par la Police nationale d'Haïti et veiller à ce que son action soit conforme aux normes internationales en matière de droits humains.

79. Les ratés du processus politique ont contribué à créer un climat ayant rendu possibles ces atrocités. Le pays est déjà dans sa quatrième année de transition politique depuis l'assassinat du Président Jovenel Moïse, en juillet 2021. L'application de la feuille de route pour la transition en Haïti avance avec une lenteur inquiétante. Il est possible que le pays ne parvienne pas à prendre les mesures prévues dans l'accord de gouvernance convenu le 11 mars 2024. En d'autres termes, l'objectif de rétablir les institutions démocratiques d'ici à février 2026 est compromis. Des désaccords entre les autorités et les parties prenantes sur le partage du pouvoir et les moyens de renforcer la gouvernance transitoire ont entravé les progrès. Les allégations persistantes de corruption risquent d'éroder encore plus la confiance du public dans la transition politique. Je demande instamment aux dirigeants haïtiens de respecter les principes sur lesquels ils se sont mis d'accord. En outre, je demande aux dirigeants de donner la priorité au dialogue et à l'inclusion en assurant la participation véritable des femmes, des jeunes et des populations marginalisées, de manière à garantir la cohésion nationale dans la réalisation des objectifs de la transition.

80. Le fait que tous les membres du Conseil électoral provisoire aient été désignés constitue une avancée positive après des mois d'impasse dans certains secteurs. Il demeure essentiel d'assurer des élections crédibles et de réviser la Constitution pour remédier aux faiblesses structurelles de la gouvernance et avancer sur la voie de la transition. Il sera primordial de mener à bien rapidement la révision de la Constitution pour renforcer la confiance du public et établir un plan d'étapes en vue de la tenue d'élections participatives et inclusives.

81. Pour la deuxième fois en 2024, des gangs armés ont profité de périodes d'instabilité politique pour renforcer leur emprise sur Port-au-Prince. Ayant déjà encerclé la capitale et toutes les routes qui y menaient, les gangs armés ont progressé dans différents quartiers de Port-au-Prince en s'attaquant aux dernières poches de sécurité relative, notamment en menant des attaques coordonnées contre l'aéroport international Toussaint Louverture, des bâtiments gouvernementaux et d'autres infrastructures.

82. Bien qu'elle soit dans un état précaire, la police nationale continue néanmoins de mener des opérations antigangs. Elle fait face à un manque important de ressources humaines, matérielles et financières qui a compliqué ses succès opérationnels. C'est au Gouvernement haïtien qu'il incombe au premier chef de financer les forces nationales de sécurité. Je demande aux autorités nationales de tout mettre en œuvre pour renforcer les effectifs de la police nationale et de veiller à y consacrer les crédits nécessaires dans le budget du pays.

83. Six mois après l'arrivée du premier contingent, la Mission multinationale d'appui à la sécurité n'est toujours pas déployée à pleine capacité. Sa capacité opérationnelle d'appui à la police nationale est donc limitée. La Mission doit être immédiatement renforcée en personnel et en matériel et bénéficier de niveaux de

financement durables pour pouvoir s'acquitter pleinement de son mandat. Le fonds d'affectation spéciale pour la Mission n'est doté que de 101,1 millions de dollars. Il en faut bien plus. J'exhorte une nouvelle fois la communauté internationale à fournir d'urgence un soutien financier supplémentaire pour assurer le maintien de la Mission et la réalisation de ses objectifs.

84. Le temps presse. Tout retard supplémentaire ou toute lacune opérationnelle dans la fourniture d'un soutien international à la police nationale, que ce soit dans le cadre de la Mission ou de l'assistance bilatérale, fait courir le risque d'un effondrement catastrophique des institutions nationales de sécurité. Les gangs pourraient ainsi s'emparer de l'ensemble de la zone métropolitaine, ce qui entraînerait l'effondrement complet de l'autorité de l'État et rendrait impossibles les opérations internationales dans le pays, y compris celles visant à aider les populations dans le besoin. Nous devons nous empresser de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter un tel scénario.

85. Les partenaires régionaux et internationaux ont renforcé leur soutien. Il convient de saluer la volonté de la Communauté des Caraïbes de favoriser le dialogue et d'encourager les parties prenantes haïtiennes à atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés. La coopération menée avec les partenaires régionaux pour traiter des questions d'intérêt commun, notamment la sécurité des frontières et la coopération économique, met en exergue l'importance des approches collaboratives face à la crise complexe que connaît Haïti.

86. Ce n'est qu'en favorisant l'unité, en renforçant la gouvernance et en s'engageant à trouver des solutions inclusives qu'Haïti pourra avancer sur la voie de la stabilité, de la paix et du développement. Je remercie ma Représentante spéciale et l'ensemble de l'équipe des Nations Unies pour leur dévouement dans ces circonstances extraordinaires.

Annexe

Informations disponibles sur les cas de violence en bande organisée, les activités criminelles et les atteintes aux droits humains en Haïti, notamment les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre, communiquées en application du paragraphe 21 de la résolution 2743 (2024) du Conseil de sécurité

Figure I
Victimes d'enlèvements, par genre et par âge

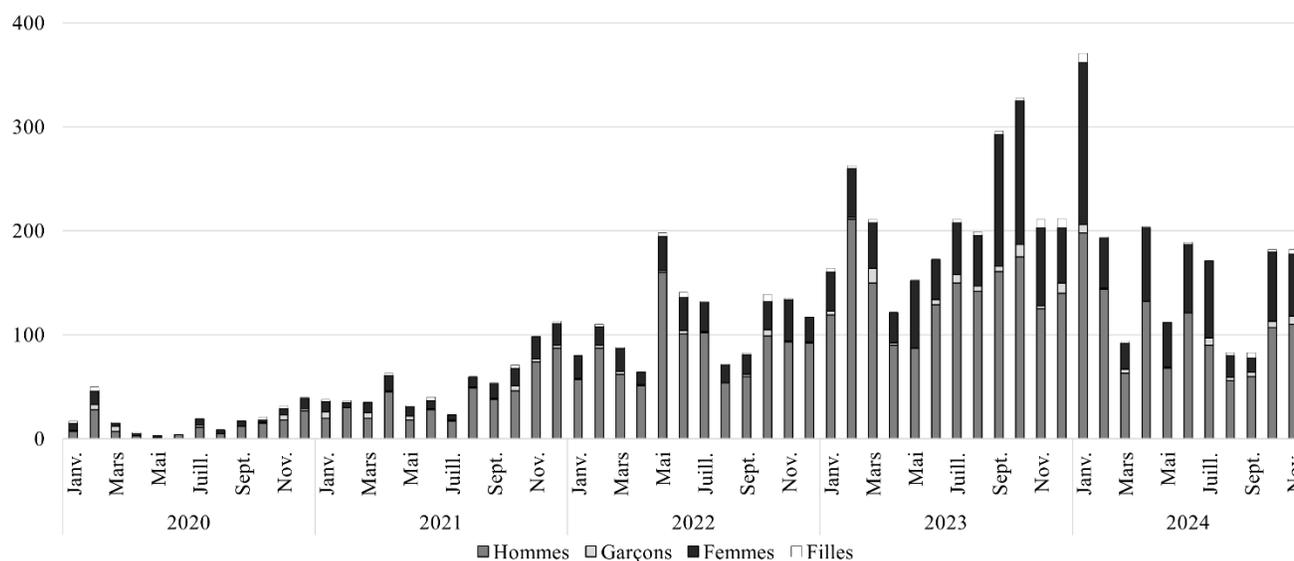


Figure II
Homicides volontaires, par genre et par âge

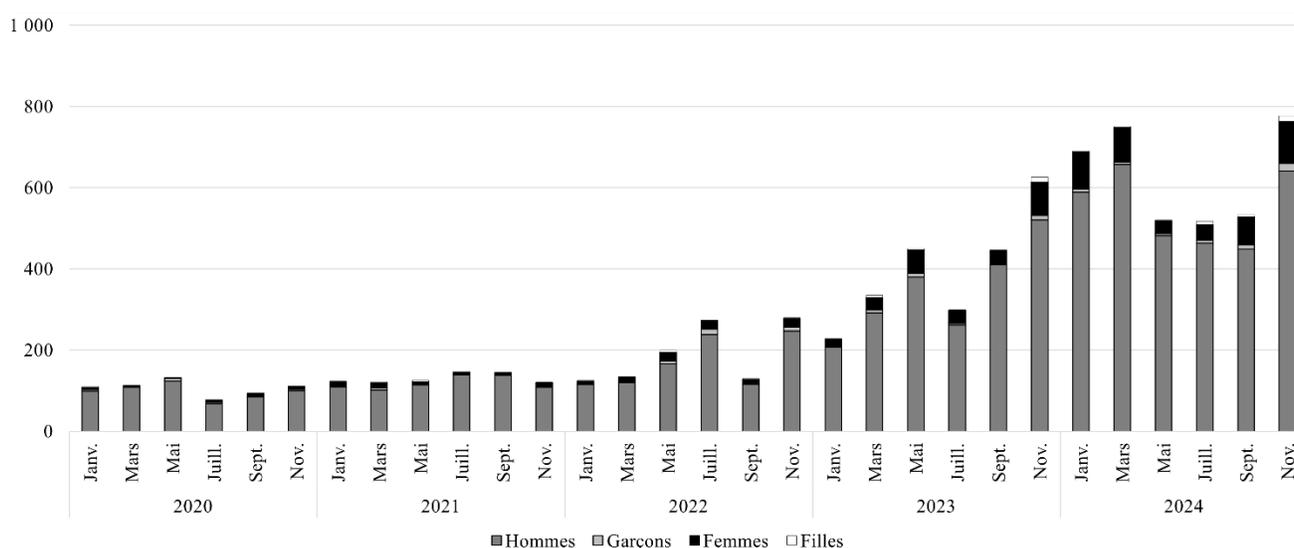


Figure III
Homicides volontaires, par type

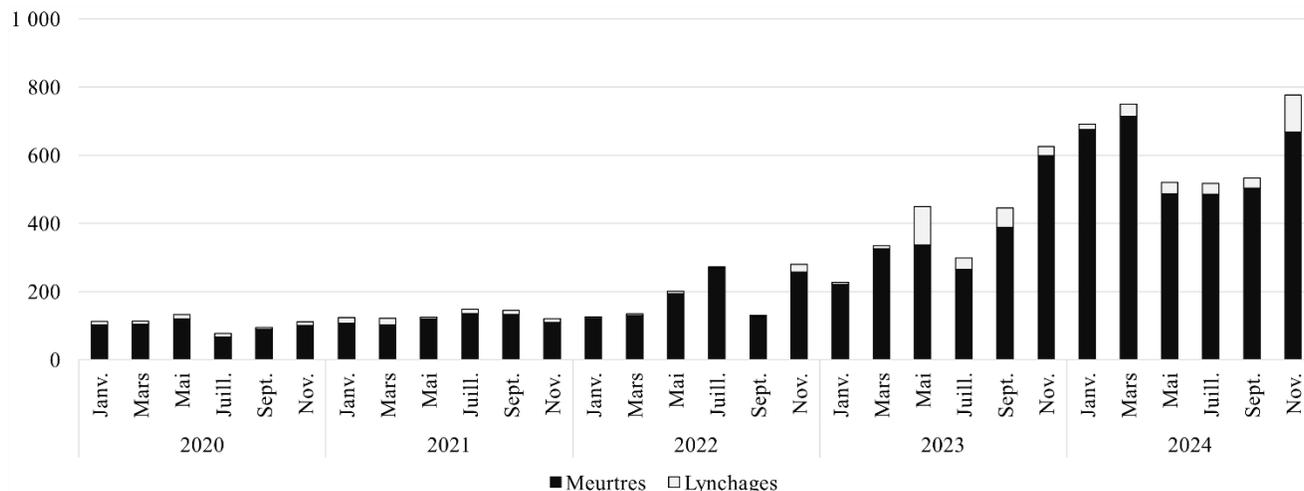
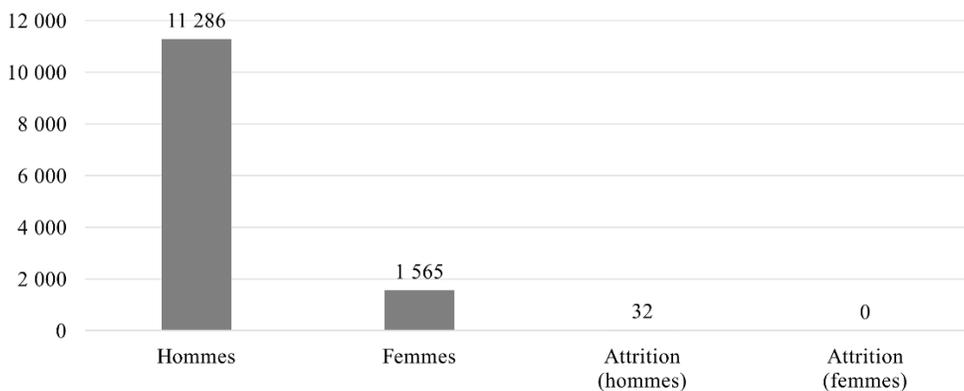


Figure IV
Agents de la Police nationale d’Haïti^a



^a Attrition du personnel due aux abandons, aux décès dans l’exercice des fonctions et aux licenciements au cours de la période considérée.

Figure V
Population carcérale, par sexe et par âge

